

## Bouzigues

## REGLEMENT INTERIEUR

ALAE (périscolaire)

ALSH (extra scolaire)

<u>Primaire et Maternelle</u>

# « Le Naissain »

# CAPACITE D'ACCUEIL Agrément de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports N° 0340198CL000109

Pour les enfants de 4 à 6 ans : 30 enfants Pour les enfants de 6 à 12 ans : 38 enfants

## CARACTERISTIQUES DE LA STRUCTURE

#### **GESTIONNAIRE**

La Commune de Bouzigues – 1, Rue du Port – 34140 BOUZIGUES

Tél: 04.67.78.30.12

Responsable: Madame Eliane ROSAY, Maire.

#### **STRUCTURE**

ALAE : Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole maternelle et primaire

ALSH: Accueil de Loisirs Sans Hébergement maternel (à partir de 4 ans (dérogation

Protection Maternelle et Infantile pour 4 enfants de moins de 4 ans)) et Primaire

Ecole de Bouzigues

11, Avenue Alfred Bouat –34140 BOUZIGUES

Locaux de la Cantine

Chemin du jardin – 34140 BOUZIGUES Tél: 04.67.78.42.34 et 06.81.53.57.73

alae.bouzigues@orange.fr

#### JOURS ET HEURES DE FONCTIONNEMENT

ALAE: Tous les jours d'école ALSH:

- Le matin : 7h30-8h30 - les mercredis - Le midi : 11h30-13h30 - Toussaint 5 jours - Le soir : 16h30-18h30 - Février 5 jours

- Pâques 5 jours

De 8h00 à 17h30

- Eté 4 semaines (hors week-end)

## 2- LE PERSONNEL

#### **QUALIFICATIONS**

**1 Directrice :** Isabelle PAQUE, Brevet d'Etat Judo et Discipline Associées. Brevet National de Secourisme. Diplôme de surveillant de baignade.

1 Directrice Adjointe : Cathy RICARD, Diplômée BAFA et BAFD 2ème Session

1 Animatrice: Pascale VILLE, Diplomée BAFA.

Attestation Premiers Secours.

Avec le concours d'agents de service communaux en particulier pour les repas

Le nombre d'animateurs est déterminé en fonction du nombre d'enfants inscrits selon les périodes, il pourra être fait appel à des animateurs diplômés ou en cours de formation recrutés en CDD.

#### Législation:

#### Taux d'encadrement minimum :

Accueil extra scolaire : 1 animateur pour 8 enfants pour les moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants pour les plus de 6 ans.

Accueil périscolaire : 1 animateur pour **10** enfants pour les moins de 6 ans et 1 animateur pour **14** enfants pour les plus de 6 ans.

1 animateur dans l'eau pour 5 enfants lors des baignades des 4-6 ans (pas plus de 20 enfants dans l'eau)

1 animateur pour 8 enfants de plus de 6 ans (pas plus de 40 enfants dans l'eau)

## **3-INSCRIPTIONS:**

Les inscriptions à l'ALAE se font au mois sur place <u>uniquement</u> les mardis et jeudis de 7h30 à8h00 et de 16h30 à 18h30. La fiche d'inscription mensuelle doit être remise au plus tard 5 jours ouvrés après sa mise à disposition (le 15 de chaque mois). Le paiement s'effectue sur facture en fin de mois.

Tél: 04.67.78.42.34

Les inscriptions à l'ALSH se font sur place le jeudi dernier délai pour le mercredi suivant et au minimum une semaine à l'avance pour les périodes de vacances scolaires

Tél: 04.67.78.42.34

Le dépôt des fiches ne signifie pas que l'enfant est inscrit, toute inscription est soumise au nombre de places disponibles.

Les inscriptions par téléphone sont impossibles

#### CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ayant une capacité d'accueil restreinte selon la législation en vigueur, priorité est faite aux enfants domiciliés sur la commune.

#### Au delà des délais d'inscription, l'accord du responsable du centre est nécessaire.

Une fois les effectifs de la capacité d'accueil et/ou des normes d'encadrement aucune inscription ne sera possible.

<u>Toute inscription est définitive</u>. En revanche, le prix du repas (3,50 €) pourra être remboursé sur présentation d'un certificat médical si l'équipe pédagogique est avertie dernier délai avant 8H30 le jour même.

#### **RENSEIGNEMENTS**

Un dossier d'inscription est établi, contenant les informations suivantes : **Aucune inscription possible en cas de dossier incomplet.** 

#### Identité

- Nom et prénom de l'enfant
- Noms, prénoms, adresses des parents
- Numéros de téléphone où ils peuvent être joints
- Noms des personnes habilitées à venir récupérer l'enfant

#### Santé

- Fiche sanitaire. (allergies, problèmes de santé particuliers.....)

#### **Autorisations**

- de sorties (dont baignades, activités sportives......)
- médicales (intervention du médecin, services d'urgence, hospitalisation)
- de baignade

#### PIECES A FOURNIR

- Copie du carnet de santé (vaccinations) ou certificat de vaccinations notifiant les vaccins obligatoires (B.C.G, Diphtérie, Tétanos, Polio) et certificat médical d'aptitude à la vie collective et à la pratique du sport.
- **Dernier Avis de paiement CAF** et photocopie des bons d'aide aux loisirs ou autres (MSA, COS, CNASEA....)
- N° de sécurité sociale sur lequel l'enfant est ayant droit, N° de mutuelle
- Attestation d'assurance extrascolaire qui couvre l'enfant
- Attestation d'assurance scolaire et/ou extra-scolaire
- Les 3 derniers bulletins de salaire de chaque parent (ou du parent ayant l'enfant à charge par décision de justice)
- La feuille d'imposition ou de non imposition de chaque parent (année N-2)
- 1 Photo d'identité de l'enfant
- Coupon signé certifiant que les parents ont pris connaissance du règlement intérieur

## **4- LA VIE AU CENTRE**

#### **FONCTIONNEMENT**

Les enfants peuvent être accueillis à la journée et à la demi journée avec ou sans repas, en fonction du programme d'activité et selon les réservations.

L'accueil se fait de 7h30 à 8h20 pour l'ALAE et de 8h00 à 9h30 le matin et de 13h00 à 14h00 pour les ½ journées en ALSH. Le départ se fait entre 17h00 et 18h20 pour l'ALAE (sachant que le ALAE devra fermer ses portes sans enfants ni parents dans son enceinte à 18h30 précises) et de 16h30 à 17h30 et de 12h00 à 12h20 (1/2 journée) pour le ALSH.

Les repas sont pris au Restaurant Scolaire, ils sont fournis par la Cuisine Centrale de Perpignan (Avenance). Les collations du matin et de l'après-midi sont fournis par l'ALSH

Après le repas, un temps de repos est mis en place dans la salle pour les plus grands et dans le dortoir ALAE pour les plus jeunes et ceux qui souhaitent dormir. Il est demandé aux parents de fournir le « doudou », un change, un drap housse, et deux serviettes de table qui leur seront restitué pour être nettoyés.

<u>Chaque personne venant récupérer l'enfant devra annoter l'heure de départ sur le registre et le signer.</u>

#### **JOURNEES TYPES:** (horaires à titre indicatif)

#### ALAE (périscolaire)

7h30 : Accueil échelonné et jeux libres

8h20 : Départ pour les classes

11h20 : Temps d'hygiène et départ pour la Cantine pour les moins de 6 ans

Jeux libres pour les 6-12 ans

12h15 : Temps d'hygiène et Départ Cantine pour les 6-12 ans

12h30 : Repas des 6-12ans

12h30 : Temps calme ou sieste pour les moins de 6 ans

16h30 : retour à l'ALAE et activités diverses

18h30 : Fermeture définitive de l'ALAE

#### **ALSH (Centre de Loisirs)**

8h00 : Accueil échelonné et jeux libres

9h30 : Dernières arrivées, appel des enfants

10h00 : Collation tirée du sac

10h30 : Ateliers d'éveil, de découvertes ou activité sportive

11h45 : Temps d'hygiène

12h00-12h20 : Départs des demis journées

12h20 : Repas

Temps calme

13h00-14h00 : Arrivée des demis journées

14h00/14h30 : Ateliers d'expression corporelle, de créativité.......

Suite de la sieste pour les plus petits

16h00: Collation

16h30 : Départs échelonnés et jeux libres

17h30: Fermeture du centre

## 5- VETEMENTS ET OBJETS PERSONNELS

Il est demandé aux parents de vêtir leur enfant d'une tenue pratique (dont des chaussures adaptées) permettant des activités à l'extérieur.

Les vêtements et sacs doivent être marqués au nom de l'enfant.

Les objets personnels (bijoux, couteaux, jeux électroniques, portables.....) ne sont pas autorisés.

La tétine ne doit pas être attachée sur l'enfant.

Le Centre décline toute responsabilité et conseille aux enfants de laisser chez eux tout objet de valeur ou pouvant blesser autrui.

## **6- MALADIES-ACCIDENTS**

- Les enfants malades ne sont pas admis et aucun médicament ne sera administré sans avis médical
- En cas de maladie survenant au centre, le responsable appelle les parents et ils décident ensemble de la conduite à tenir (appel du médecin, récupération de l'enfant....)
- Le responsable du centre peut demander aux parents de venir récupérer l'enfant s'il juge que l'état de santé de celui-ci le nécessite. Il peut également, s'il le juge nécessaire, prendre l'initiative d'appeler lui-même le médecin et d'en aviser ensuite les parents.

EN CAS D'ACCIDENT GRAVE, il est fait appel en priorité aux services d'urgence, SAMU, pompiers, ensuite à un médecin, s'il peut arriver plus rapidement. Le service de Protection Maternelle et Infantile et le DRDJS seront avertis dans les 24h

- Médecin rattaché au centre : Le médecin de garde du secteur

## 7- DEPART DES ENFANTS

Les parents peuvent venir chercher leurs enfants à partir de **17h00 jusqu'à 18h30** (heure où tous les enfants parents et personnel devront avoir quitté les lieux) pour l'ALAE, à partir de **16h30 jusqu'à 17h30** pour l'ALSH.

Les enfants sont rendus aux personnes autorisées, mentionnées lors de l'inscription. Toute autre personne devra être munie d'une autorisation écrite d'un parent (ou du représentant légal) et présenter un justificatif d'identité, si les parents ont prévenu le centre, l'adulte s'engage à signer le registre de sortie.

Si un enfant reste au centre en dehors des horaires en vigueur un supplément de 30 euros sera demandé.

## 8- TARIFS ET MODALITES DE REGLEMENTS

Les tarifs (en annexe) sont révisables au 1er Janvier de chaque année (selon les tarifs imposés par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales)

- Pour l'ALAE : Toute séance commencée est due (tarif forfaitaire)

- Pour l'ALSH

Les tarifs comprennent l'animation, ils sont calculés selon les barèmes CNAF et hors déduction des bons CAF d'aide aux loisirs. Le coût du repas et du goûter se rajoute au prix journée le cas échéant.

Aucune déduction des bons d'Aide aux Loisirs ne sera effectuée hors présentation du bon attestant des droits de la famille

Pour la ½ journée, le tarif est divisé par deux.

L'inscription est définitive, la journée sera facturée que l'enfant soit présent ou non.

Pour ajouter des journées en cours de séjour, le responsable donne son accord dans la limite des places disponibles. Dans ce cas, l'acquittement du complément à payer se fait le jour même.

En cas d'absence justifiée et signifiée suffisamment à l'avance, on peut reporter les jours dans la limite des places disponibles et avec l'accord du responsable.

En cas d'hospitalisation ou de maladie contagieuse, le report s'effectue sur la totalité des journées d'absence de l'enfant sous réserve d'un certificat médical.

Pensez à conserver vos justificatifs de paiement, les frais de garde d'enfants de moins de 6 ans sont déductibles des impôts.

< <del></del>					
Je soussigné, père, mère de certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'ALAE-ALSH et m'engage à le respecter.					
Date	Signature du Père	Signature de la Mère			

## **ANNEXE AU REGLEMENT I**

## **ALAE-ALSH Maternelle et Primaire**

## **Tarifs forfaitaires ALAE- ALSH**

## **Mercredis et Vacances scolaires :**

Ces tarifs sont donnés hors déduction des aides aux loisirs et bons vacances CAF

Journée : Voir tableau ci dessous

½ Journée : Prix à la journée divisé par deux

Le coût du repas et du goûter se rajoute au prix journée le cas échéant.

Revenus mensuels nets imposables	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	Prix du Goûter	Prix du repas
< ou = 1150 €	Revenus mensuels x 0.50% 5.75 €	Revenus mensuels x 0.47 % 5.40 €	Revenus Mensuels x 0.45 % 5.17 €	0.30 €	3.50 €
De 1151 à 2500 €	Revenus mensuels x 0.51 % 5.87-12.75	Revenus mensuels x 0.47 % 5.41-11.75	Revenus mensuels x 0.43 % 4.94-10.75	0.30 €	3.50 €
De 2501 à 2850 €	Revenus mensuels x 0.53 % 15.10	Revenus mensuels x 0.50 % 14.25	Revenus mensuels x 0.45 % 12.82	0.30 €	3.50 €

Il y a lieu de fixer un plancher et un plafond auxquels seront ramenés les revenus mensuels inférieurs ou supérieurs à ceux-ci :

Plancher: 1150 € Plafond: 2850 €

## A ce montant se rajoutent des suppléments selon les activités :

Séjour Camps Eté	10 €	
Séjour Camps Ski	15 €	
Petit déjeuner en séjour	2.50 €	
Petite sortie en ½ journée	3 €	
Moyenne sortie en ½ journée	5 €	
Grande sortie	10 €	

## **ALAE Maternel et Primaire**

# <u>Périscolaire</u> (lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire)

Revenus mensuels nets imposables	Accueil du matin	Accueil du midi	Accueil du soir	Forfait Journée complète
Jusqu'à 2000€	0.50 €	0.50 € + 3 €50 repas = <b>4</b> €	1.00 €	1.50 €
A partir de 2001 €	0.60 €	0.60 € + 3 € 50 repas = <b>4.10</b> €	1.10 €	1.80 €